

Équateur: La CONAIE exige à la Cour constitutionnelle de respecter les arrêts en justice



La Havane, 7 sept. (RHC)- La CONAIE Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur a exigé mardi que la Cour constitutionnelle de l'Équateur se conforme aux jugements obtenus par les communautés indigènes Waorani et Cofán en défense de leurs territoires.

"Respectez ce que la justice ordinaire a déterminé", a déclaré Leonidas Iza, dirigeant de la CONAIE qui a fait état de l'action inachevée de la Cour au nom des organisations indigènes, ajoutant que la victoire devant les tribunaux a été accordée avant la dernière Grève nationale.

Le Tribunal des garanties pénales de la province de Pastaza a jugé en 2019 qu'il y avait eu violation des droits à l'autodétermination et à la consultation préalable libre et informée par le Secrétariat des hydrocarbures de l'époque en ce qui concerne les Waorani.

En ce qui concerne l'affaire Cofán, le tribunal provincial de justice de Sucumbíos a ordonné en 2018 l'annulation de 32 000 hectares de concessions minières accordées sans consultation préalable de la communauté Sinangoe.

Le jugement a ordonné à l'État de révoquer les 20 concessions minières actives et d'annuler 32 nouvelles concessions, et de prendre des mesures concrètes pour remédier aux dommages causés dans l'Amazonie équatorienne.

Une délégation de ces communautés et de la CONAIE s'est rendue à Quito pour présenter les actions respectives pour non-conformité.

Source: TeleSur

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/298543-equateur-la-conaie-exige-a-la-cour-constitutionnelle-de-respecter-les-arrets-en-justice>



Radio Habana Cuba